

Ces citoyens qui se mettent au courant

Ils réunissent leurs économies et leurs énergies pour produire de l'électricité renouvelable. Lancé en 2014 dans le pays de Redon, le parc éolien Bégawatt fait aujourd'hui figure d'exemple.

Reportage



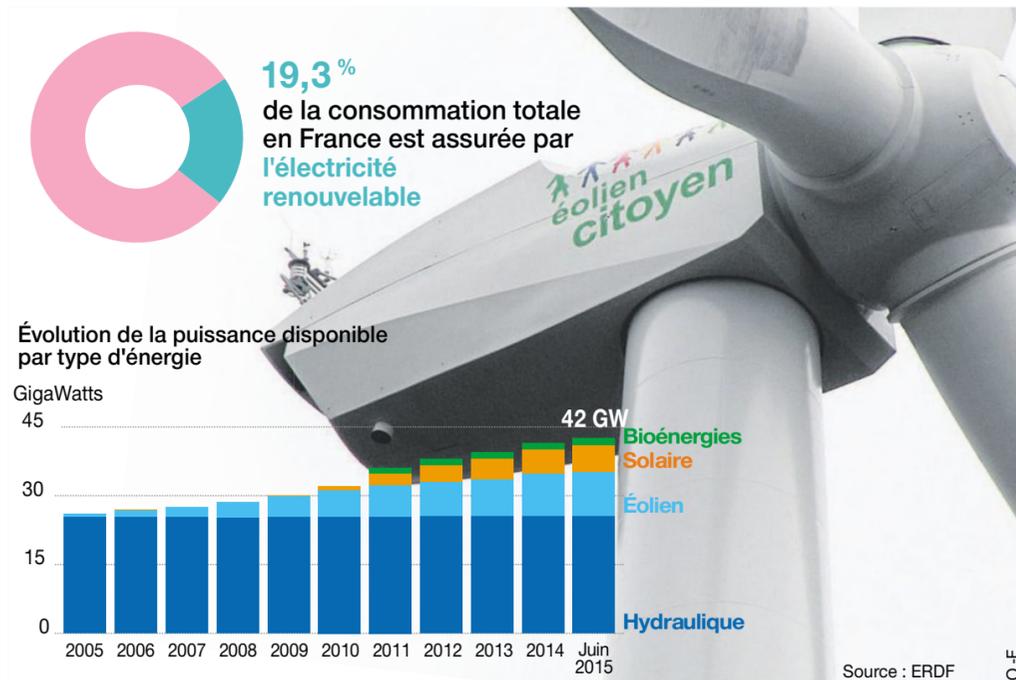
Les derniers chiffres de RTE, qui gère le réseau, annoncent 19,3 % d'électricité renouvelable dans la consommation de l'année écoulée. Les barrages assurent toujours la grosse part, mais ce sont essentiellement le solaire et l'éolien qui progressent.

Dans ce mouvement, un phénomène commence à prendre de l'ampleur : un peu partout, des citoyens investissent leurs économies et s'organisent pour produire, localement, un courant alternatif à l'électricité nucléaire, qui compte toujours pour les trois quarts.

Pratiquement pas d'opposants

En Bretagne, le réseau Taranis regroupe une trentaine de structures porteuses de « projets d'énergie citoyens ». Au niveau national, l'association Énergie partagée mobilise l'épargne et investit dans des éoliennes, des fermes solaires, des chaufferies bois... 6 millions d'euros de fonds propres ont ainsi été engagés dans vingt-trois projets représentant 80 millions d'euros pour une production espérée de 100 GWh par an.

Parmi ces projets, celui de Bégawatt fait figure d'exemple. Cela a fait un an, en juin, que les quatre grandes hélices brassent l'air de Béganne. En douze mois, les « éoliennes ci-



toyennes » de la commune morbihannaise – 2 MW chacune – ont produit 17 613 mégawattheures d'électricité et beaucoup de fierté.

Les quelque 1 000 citoyens qui y ont mis leurs économies – 2,3 millions d'euros au total – savent, à présent, qu'ils n'étaient pas aussi fous qu'on a voulu leur faire croire. « On a démontré qu'on était capables de mener un projet industriel », se félicite Jean-Paul Garric, président de Bégawatt, société par actions simplifiée (SAS) propriétaire des quatre générateurs.

« La production est un peu en dessous de ce qui était prévu (20 000 MWh), mais il y a eu pas mal de réglages à faire, au début. » La SAS est dirigée par trois directeurs bénévoles, issus du groupe de pionniers

qui ont lancé le projet, au début des années 2000.

Alors que des dizaines de projets, en France, sont freinés par des opposants, celui-ci n'en a pratiquement pas rencontré. Les réglages des premiers mois ont répondu aux riverains qui se plaignaient du bruit ou de réception télévisée perturbée.

C'est le financement qui a été le gros obstacle. Bien que le rachat de la production soit garanti pendant quinze ans par EDF (83 € le mégawattheure), les banques traditionnelles se sont défilées. Bégawatt a finalement trouvé les 8,8 millions d'euros nécessaires auprès des banques « solidaires » Triodos, Crédit Coopératif, La NEF et de la Banque publique d'investissement Oseo.

Les particuliers investisseurs de-

ront, eux, attendre pour toucher d'éventuels dividendes. « Les gens ne font pas ça pour l'argent », assure Jean-Paul Garric. « On a surtout voulu créer des emplois », ajoute Alain Golfier, l'un des directeurs bénévoles.

Un salarié de la SARL redonnaise Site à Watt assure la gestion, un autre appartenant à Éoliennes en Pays de Vilaine est payé, grâce à la vente d'électricité, pour promouvoir les économies d'énergie. Surtout, Bégawatt suscite des vocations. Un autre parc « citoyen » devrait entrer en service à la fin de l'année entre Séverac et Guenrouët, en Loire-Atlantique. D'autres projets sont en cours du côté d'Ancenis et de Retiers.

Serge POIROT.

Complémentaire santé : attention danger ?

Le projet de loi de financement de la Sécu 2016 veut en faciliter l'accès aux retraités. Il soulève toutefois des inquiétudes.

Entretien

Étienne Caniard, président de la Mutualité française.



qu'il faut baisser leur prix, j'applaudis des deux mains. Je rappelle simplement que les taxes sont passées de 2,5 % à 13,27 % entre 2005 et 2012... D'autres variables expliquent les coûts : le progrès médical, l'allongement de la durée de vie, les transferts opérés des régimes obligatoires vers les complémentaires en matière de soins de vie.

Que demandez-vous ?

Pas de cadeaux mais que les aides soient assorties d'une contrepartie d'intérêt général. Les mutuelles couvrent 70 % des retraités en France et un peu plus d'un Français sur deux. Nous voulons que la solidarité joue pour tout le monde. Si on met des dispositifs qui segmentent, les différents opérateurs vont faire leur marché, choisir les retraités les plus jeunes, les plus riches. Comme toujours, les plus fragiles seront laissés sur le bord de la route. Le danger est réel.

Mettre en concurrence par le prix, est-ce un non-sens ?

C'est plus dans la qualité des prestations qu'il faut agir que dans le prix rendant les contrats identiques, pas toujours performants. Toute segmentation prépare les exclusions de demain. Les complémentaires sont indispensables pour se soigner or leur accès recule. Il faut stopper ce cercle vicieux.

Recueilli par Pierre CAVRET.

De plus en plus de contrats sont souscrits selon l'âge des assurés. D'où votre inquiétude face à cette « segmentation » du marché ?

On la partage avec des associations d'usagers, des syndicats et les associations de retraités cette fois. Toutes les aides sont concentrées dans le monde du travail. Or, plus de la moitié de la population française est en dehors pour des raisons d'âge ou liées à la situation de l'emploi. Pour remédier à l'exclusion, dont celle des retraités, il faut renforcer la solidarité entre les malades et les moins malades, les jeunes et les vieux, les riches et les pauvres. Il faut remplacer les aides ciblées sur des contrats en fonction de leur nature juridique par des aides à la personne. Entre 2010 et 2012, 500 000 personnes de plus n'ont pas pu se payer une complémentaire.

Reste qu'elles sont chères...

Oui. Et il faut s'interroger sur les raisons. Quand le gouvernement dit

Énergie

Selon le baromètre annuel Énergie-Info du Médiateur national de l'énergie, publié hier, 62 % des foyers déclarent que les dépenses de gaz naturel et d'électricité représentent une part élevée dans leur budget. Huit ans après l'ouverture à la concurrence, 48 % ignorent encore qu'ils peuvent librement changer de fournisseur d'électricité.

1 AN D'ASSURANCE

OFFRE EXCEPTIONNELLE

= 1€*

RENAULT
La vie, avec passion

La French Touch s'impose.

* Offre promotionnelle valable du 08 au 31/10/15, sur une sélection de véhicules et sous condition d'immatriculation au 31/10/15, pour toute nouvelle souscription durant cette période d'un contrat d'assurance automobile Renault Assurances, souscrit en complément de l'achat d'un véhicule neuf Renault dans le réseau participant à l'opération. La cotisation de 1 € sera prélevée à la première échéance mensuelle, les autres mensualités de la première année d'assurance seront offertes. Offre valable une seule fois par souscripteur, non cumulable avec toute autre promotion en cours et valable sous réserve d'acceptation de la souscription par l'assureur. Renault Assurances est une marque utilisée avec l'accord de Renault sas, par Amaline Assurances - Société Anonyme au capital de 25 631 550 € entièrement versé. Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 rue Taitbout 75009 Paris. Siège social situé au 8/10 rue d'Astorg, 75008 Paris. Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 393 474 457 - Code APE 6512Z. Adresse postale : Renault Assurances - TSA 57718 - 35 577 Cesson-Sévigné Cedex. French Touch : Touche française.

Modèle présenté : Renault Twingo Limited S.Ce 70. Consommation mixte (l/100 km) : 4,7. Émissions CO₂ (g/km) : 105. Consommation et émissions homologuées selon réglementation applicable.

Renault recommande

Credits photo: Getty Images / Corbis

f renault.fr